

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Colloque Énergie 2024

4 JUIN 2024

#### Article 1 : Application des CGV

Les présentes CGV sont applicables dans le cadre du colloque Énergie 2024. Elles s'appliquent à compter de la date d'ouverture des inscriptions jusqu'à la clôture de l'événement, et à défaut de règlement à cette date, jusqu'à la réception du règlement du participant.

#### Article 2 : Formalité d'inscription

Seuls les formulaires d'inscription dûment complétés et proposés en ligne sur le site internet d'AMORCE sont recevables. **Votre inscription en ligne vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.**

Une fois le formulaire en ligne envoyé via le site internet d'AMORCE, l'inscription est enregistrée et **ne sera confirmée qu'à réception du bon de commande pour les collectivités et du règlement pour les partenaires** sous réserve de l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

Toutes les inscriptions sont réalisées sous réserve des disponibilités et/ou de modifications de la part de l'organisateur.

#### Article 3 : Date d'inscription

- Du 25/03/2024 au 28/05/2024 inclus : inscription en ligne sur le site internet d'AMORCE.

A compter du mercredi 29 mai 2024, les inscriptions en ligne ne seront plus disponibles.

Il sera néanmoins possible de participer au colloque Énergie 2024 en envoyant un mail à l'adresse suivante : [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr) jusqu'au vendredi 31 mai 2024 inclus. **Aucune inscription ne sera réalisable après cette date.**

La demande d'inscription sera prise en compte uniquement si le montant de l'inscription est payé au plus tard le vendredi 31 mai 2024.

#### **Pour les partenaires :**

Du 29/05/2024 au 31/05/2024, vous pourrez régler votre inscription en ligne. Un lien vous sera envoyé par nos soins suite à votre demande. Votre inscription sera prise en compte une fois le règlement effectué.

Vous pouvez également régler votre inscription par virement. Dans ce cas, nous devons recevoir le virement ou la preuve de virement avant le 31/05/2024.

**Pour les collectivités :** si le bon de commande ne peut être fourni dans les délais, vous pouvez remplir et signer une décharge attestant que votre bon de commande et votre règlement seront bien effectués post événement. Votre inscription sera prise en compte une fois la décharge envoyée.

## Article 4 : Tarifs

Sont considérées comme adhérent les structures qui adhèrent à la compétence Énergie.

	Adhérent	Non adhérent
Collectivité – 1 place	50€	100€
Partenaire – 1 place	100€	150€

Pour deux places achetées par une collectivité adhérente à AMORCE une troisième place est offerte pour cette même collectivité. Afin de bénéficier de la place offerte, il faut que :

- Les deux inscriptions soient faites via notre site internet
- Nous recevons le bon de commande au préalable. Sans bon de commande, aucune inscription gratuite ne sera accordée.

Si votre collectivité souhaite en bénéficier, merci de nous envoyer un mail à l'adresse [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr) avec les coordonnées de la personne qui bénéficiera de la place gratuite.

**ATTENTION : si une des places achetées est annulée, la place offerte sera perdue.**

## Article 5 : Conditions d'inscription du 25/03/2024 au 28/05/2024 inclus :

### ANNULATIONS / MODIFICATIONS

Les inscriptions faites pendant cette période sont modifiables (changement de nom des participants et de participation aux ateliers), **annulables et remboursables** jusqu'au mardi 28 mai 2024 inclus. L'annulation doit se faire obligatoirement **par écrit** et **seulement à l'adresse email [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr)**

En cas d'annulation, les inscriptions confirmées et réglées seront remboursées.

A compter du mercredi 29 juin 2024, les inscriptions sont toujours modifiables (changements de nom des participants et de participations aux ateliers) mais non annulables, non remboursables et seront facturées à la structure à 100% sauf en cas de présentation d'un justificatif dûment accepté par AMORCE (certificat médical, suppression de train...).

### RÈGLEMENTS

Pour les partenaires, le règlement ou la preuve de règlement (preuve de virement, photocopie de chèque) doit être reçu obligatoirement au plus tard le vendredi 31 mai 2024.

La facture sera envoyée au **participant inscrit**, à **l'adresse email renseignée**, dans les jours suivant son inscription. Si le participant n'a pas reçu sa facture trois jours après son inscription, merci de nous envoyer un mail à [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr)

Sans règlement préalablement reçu, l'inscription au colloque Énergie 2024 sera refusée. Le participant ne recevra pas de lien de connexion. **Aucune exception ne sera faite.**

Pour les collectivités et administrations, le bon de commande doit être envoyé obligatoirement au plus tard le vendredi 31 mai 2024.

Un devis pourra être envoyé **sur demande** au **participant inscrit**, à **l'adresse email renseignée**, dans les jours suivant son inscription pour établir le bon de commande.

Sans bon de commande préalablement reçu, l'inscription au colloque Énergie 2024 sera refusée. Le participant ne recevra pas de lien de connexion. **Aucune exception ne sera faite.**

## Article 6 : Mode de paiement

Les modes de paiements acceptés sont :

- Les virements effectués sur notre compte bancaire (RIB transmis sur demande). Merci d'indiquer le n° de facture dans le libellé du virement ;
- Les chèques bancaires envoyés à AMORCE, à l'attention du Service Comptabilité, 18 Rue Gabriel Péri, CS 20102 – 69623 VILLEURBANNE CEDEX, **accompagnés du nom des personnes inscrites correspondantes à l'inscription.**

- Le paiement en ligne via HelloAsso, merci de nous envoyer un mail si vous choisissez ce mode de paiement pour recevoir le lien de paiement et les informations nécessaires.

## **Article 8 : Gestion des données personnelles**

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal, et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

En tout état de cause, AMORCE ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés par le site <http://www.amorce.asso.fr>, notamment lors de l'inscription à l'événement. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.